



Regroupement familial pour mon fils de 6ans

Par **kadi_old**, le **10/07/2007** à **15:41**

bonjour,ca fait plus d un an que j ai fais une demande de regroupement pour mon fils,et la reponse etant positive je suis allee au cameroun le prendre et au niveau de la bas on me dit que l autorisation n est valable qu au niveau de la france et je dois attendre leur decision a eux pour la delivrance du visa a mon fils,j aimerais savoir si c est normal et esce qu attendre plus d un an avant la decision de la france n es cepas trop en plus le consulat de france a douala au cameroun n abuse t elle pas de cette autorite?aidez moi s il vous plait mon fils me manque,il n a que 6ans et il a besoin de moi.Merci d avance